

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 20 octobre 2025

N° CP-2025-7-8-18

N° applicatif 13210

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Direction

Secrétariat général

Service consulté

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS INTERRELIGIEUX DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'attribuer des subventions de fonctionnement d'un montant global de 1 525 € au titre du Fonds InterReligieux de la Collectivité européenne d'Alsace.

LE DIALOGUE INTERRELIGIEUX, UN MARQUEUR DE L'IDENTITE ALSACIENNE ET UN VECTEUR DE COHESION SOCIALE

Les pratiques religieuses sont nombreuses en Alsace et le dialogue interreligieux est un marqueur de l'identité culturelle soutenu par les deux anciens Départements alsaciens. Ainsi le Département du Haut-Rhin et le Département du Bas-Rhin avaient créé des fonds de soutien aux initiatives interreligieuses afin d'accompagner et promouvoir la cohésion sociale. Depuis, ce dispositif a été harmonisé à l'échelle alsacienne. En effet, par une délibération n°CD-2023-3-6-3 du 19 juin 2023, le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a approuvé le règlement du fonds de soutien aux initiatives de dialogue interreligieux, applicable sur tout le territoire alsacien. Ce fonds a pour objet de soutenir des initiatives interreligieuses et d'accompagner des projets pour favoriser et développer le dialogue interreligieux en Alsace par le partage, le dialogue et des rencontres entre les différentes sensibilités religieuses.

Les projets éligibles sont les manifestations culturelles et festives, les projets d'information, de sensibilisation, de communication, favorisant le dialogue interreligieux et le respect mutuel. Ils doivent associer au moins trois des principales religions présentes en Alsace (catholicisme, protestantisme, judaïsme, islam et bouddhisme) et être portés par des organismes à but non lucratif.

VILLE DE COLMAR

Edité durant plus de dix années par l'Association pour le Soutien à Tous les Immigrés, association colmarienne d'aide, le calendrier interreligieux de Colmar n'a plus été édité durant deux années. Depuis 2024, il est porté par la Ville de Colmar et a pu à nouveau être distribué aux nombreux habitants de Colmar qui l'attendaient, qui le découvrent et le lisent avec intérêt. De plus, il a pu être présenté à des collégiens colmariens en présence des responsables des cultes de la cité. Véritable outil de connaissance des différents cultes présents à Colmar, il est à nouveau prévu de faire un tirage de 5 000 exemplaires de ce calendrier interreligieux 2026.

Sur avis de la Commission Région de Colmar, réunie le 6 octobre 2025, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 800 € à la Ville de Colmar pour la création du Calendrier interreligieux de Colmar 2026.

ASSOCIATION POUR LA CONSERVATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX EN ALSACE

Le Conservatoire du Patrimoine Religieux en Alsace est né en 2004 à l'initiative du Président de la Région Alsace Adrien Zeller et de Monseigneur Doré, Archevêque de Strasbourg. Il s'est ouvert très vite aux différents cultes présents dans la région. Sa mission est de faire connaître, sauvegarder, et conserver le patrimoine religieux et d'assurer sa mise en valeur auprès du grand public.

L'association apporte son expertise scientifique pour estimer et restaurer les objets en collaboration avec l'action de la Fondation du Patrimoine. Elle apporte un soutien méthodologie aux rédacteurs des inventaires réalisés par les paroisses.

Son action bénéficie du soutien de la Région, de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Commune de Rouffach ainsi que du diocèse de Strasbourg, de l'Union des Eglises Protestantes d'Alsace et de Lorraine, et du Consistoire israélite du Bas-Rhin.

L'été 2025 a vu la création d'une exposition intitulée « Trois cultes et une République : le Droit local et les religions en Alsace » qui sera visible jusqu'en février 2026. Elle permettra notamment au public divers parmi lequel il y a régulièrement des élèves de collèges l'exposition « Le Droit local des cultes. Comment les religions coexistent en Alsace », fruit d'une coopération entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Institut du Droit local d'Alsace-Moselle.

Sur avis de la Commission Région de Colmar, réunie le 6 octobre 2025, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 250 € à l'association pour la conservation du patrimoine religieux en Alsace pour l'organisation d'une exposition intitulée « Trois cultes et une République : le Droit local et les religions en Alsace ».

ASSOCIATION ABC-CLIMONT

Active dans la Vallée de la Bruche depuis plusieurs années, l'Association ABC-CLIMONT organise plusieurs dizaines d'événements tous les ans. ABC signifie en latin « Ars Bene Credendi » ce qui pourrait se traduire par « l'Art de Bien Croire » ou de vivre un croire qui fait du bien.

Cette association non-confessionnelle propose ainsi très régulièrement des événements à portée interreligieuse. Ce qui est le cas, par exemple, pour l'école d'été qui a permis à dix jeunes adultes de divers horizons de se rencontrer en juillet dernier durant plusieurs jours. Juifs, chrétiens et musulmans, ils sont venus de Palestine, du Liban, d'Afghanistan, de

France et d'Angleterre et ont échangé sur la question : « Quand notre monde est secoué et que le pessimisme règne, où trouver l'inspiration pour garder espoir et quelles ressources religieuses pour agir ? »

Sur avis de la Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale, réunie le 8 octobre 2025, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 300 € à l'association ABC-CLIMONT pour l'organisation de l'école d'été 2025.

COMMUNE DE RIXHEIM

Inauguré le 8 octobre 2018, le Jardin interreligieux de Rixheim est né d'une volonté d'élus de la Commune de Rixheim mais aussi des représentants des différentes confessions religieuses présentes à Rixheim (catholique, juive, musulmane, protestante réformée et évangélique).

A présent, la mise en place d'un large panneau explicatif vient compléter l'œuvre d'art inaugurée il y a quelques années maintenant.

Ce panneau de format B0 sera installé au jardin. Chaque culte disposera d'un espace de taille A3 et pourra y inscrire sa déclinaison de la fraternité. En plus des différents cultes, il est convenu d'ajouter un texte relatif à la fraternité dans la République (par exemple : devise républicaine et origine de celle-ci dans la Constitution ou la loi). Outre les textes, le panneau comprendra des symboles de chaque culte (étoile de David, croix, croissant) et un flash code qui renverra vers le site internet de la Ville, qui redirigera à son tour vers les sites de chaque culte. Il est proposé de donner au panneau le titre suivant : « *Viv(r)e la Fraternité* ».

Sur avis de la Commission Agglomération de Mulhouse, réunie le 6 octobre 2025, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 175 € à la Commune de Rixheim pour un panneau intitulé « *Viv(r)e la Fraternité* » permettant notamment de comprendre les symboles de chaque culte.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'attribuer au titre du fonds de soutien aux initiatives de dialogue interreligieux :

- une subvention de fonctionnement de 800 € à la Ville de Colmar pour la création du Calendrier interreligieux de Colmar 2026 ;
- une subvention de fonctionnement de 250 € à l'association pour la conservation du patrimoine religieux en Alsace pour l'organisation d'une exposition intitulée « Trois cultes et une République : le Droit local et les religions en Alsace » ;
- une subvention de fonctionnement de 300 € à l'association ABC-CLIMONT pour l'organisation de l'école d'été 2025 ;
- une subvention de fonctionnement de 175 € à la Commune de Rixheim pour la réalisation d'un panneau intitulé « *Viv(r)e la Fraternité* » permettant notamment de comprendre les symboles de chaque culte.
- De préciser que, par dérogation au règlement budgétaire et financier de la collectivité, les subventions de fonctionnement feront l'objet d'un versement unique dès l'entrée en vigueur de la délibération attributive.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P261</i>	<i>O003</i>	P261E02	<i>T08</i>	(1234) 65-65748-311	550 €
<i>P261</i>	<i>O003</i>	P261E02	<i>T08</i>	(1233) 65-657348-311	975 €
<i>TOTAL</i>					1 525 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.